

LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX



Tél. 03.26.77.17.00
Fax 03.26.77.17.01
Site : www.sjbs.fr
E-mail : sjbs@sjbs.fr



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

**LYCEE GÉNÉRAL TECHNOLOGIQUE
ET PROFESSIONNEL**

La présence des élèves au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Lundi 4 septembre 2017

Classes de 1^{ère} année de CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités, Troisième prépa professionnelle, Secondes Générales et Professionnelles :

08 h 00 à 09 h 30 : Installation des **internes** dans l'internat. (les élèves externes et demi-pensionnaires arrivent donc pour 10 heures précises).

10 h 00 à 12 h 00 : Accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique

12 h 00 à 13 h 20 : Pause déjeuner (restauration assurée dès le premier jour pour les demi-pensionnaires)

13 h 30 à 15 h 30 : Rallye dans la ville de Reims (prévoir de porter des baskets)

15 h 30 à 16 h 00 : collation

16 h 00 : fin de la journée d'accueil

Mardi 5 septembre 2017

Classes de Première S, Première STI2D, Terminale S et Terminale STI2D, Premières et Terminales professionnelles, deuxième année de CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités.

Les internes s'installent la veille : accueil entre 16 h 30 et 18 h 30.

08 h 00 à 9 h 30 : Accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique

10 h 00 : Début des cours

La restauration est assurée dès le premier jour de classe.

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45.

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi : 9h00). Les élèves doivent entrer dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

Fin des cours : 17 h 30.

L'emploi du temps des classes est communiqué aux élèves le jour de la rentrée.

Les modifications importantes de l'emploi du temps sont mentionnées dans le carnet de correspondance et visées par les parents.

ABSENCES

L'attention des parents est attirée sur l'importance de ce paragraphe.

Les absences prévisibles font l'objet d'une **demande** d'autorisation écrite adressée au responsable de la vie scolaire. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables. En cas d'absence non prévisible, les parents s'engagent à **avertir par téléphone** le lycée dans les plus brefs délais puis à **confirmer par écrit**. Au retour d'une absence, l'élève se présente au bureau « vie scolaire » pour y retirer le billet de rentrée.

Ligne de téléphone directe de la vie scolaire : 03.26.77.17.06

Tout élève qui quitte l'établissement sans autorisation s'expose à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

BICYCLETTES ET VÉLOMOTEURS

Un emplacement est réservé rue de Conrai pour les bicyclettes et vélomoteurs qui doivent être obligatoirement munis d'un antivol. Les élèves doivent respecter le sens unique de la rue de Conrai et mettre pied à terre dès l'entrée dans le lycée. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les élèves ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels (coût de la location annuelle : 10 €). Des casiers sont également proposés aux élèves pour déposer leurs affaires scolaires (coût de la location annuelle : 10 €)

Pour tout renseignement, s'adresser au responsable de la vie scolaire.

ARGENT DE POCHE - AFFAIRES PERSONNELLES

Les objets trouvés sont à réclamer au bureau de la vie scolaire. **Le lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle n'est pas responsable de l'argent, des calculatrices, des mobylettes, des motos ou autres objets égarés, disparus ou détériorés.**

TENUE D'ATELIER

Pour tous les élèves commençant un cycle de formation, une blouse ou une combinaison (en fonction du diplôme préparé) marquée du logo SJBS et des chaussures de sécurité seront fournies par l'établissement. Ces tenues vestimentaires doivent être maintenues propres et en bon état tout au long de l'année. Au retour des vacances, les élèves reviennent avec une tenue sortant du nettoyage.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour les classes de C.A.P. et de baccalauréat professionnel. Tout élève ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'entrée des ateliers et des laboratoires par le professeur.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES, OUTILLAGE

Vous trouverez ci-joint une plaquette d'information sur le prêt de livres par l'A.R.B.S.

Le Conseil Régional du Grand Est participe à l'achat et/ou à la location de manuels scolaires pour les élèves de l'établissement (voir information p. 8 au paragraphe Carte « LycéO »).

Les fournitures scolaires et la liste de l'outillage seront précisées aux élèves par chaque professeur lors des premiers cours.

Le Conseil Régional du Grand Est participe également à l'équipement en outillage et tenue d'atelier des élèves de seconde professionnelle.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour les séances d'éducation physique, l'élève est en possession d'un short et d'un maillot à l'emblème de l'école, d'une paire de basket ou tennis (non fournies par l'école). De plus, une deuxième paire de basket uniquement réservée à la salle d'éducation physique sera exigée. Le short et le maillot de sport seront en vente à la rentrée au prix de **30 €** environ (cette somme sera portée sur la facture récapitulative envoyée courant septembre).

Les dispenses d'éducation physique ne sont accordées que sur demande écrite des parents accompagnée du certificat médical type distribué en début d'année. Les élèves dispensés présenteront leur billet à l'enseignant d'E.P.S.

ASSURANCES

Les élèves bénéficient de la couverture **Sécurité Sociale** pour le risque « **Accident du Travail** » à l'exception des accidents de trajet. Les élèves des classes de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique ne bénéficient pas de cette assurance. Tous les élèves sont assurés par le « Service des Assurances FEC » qui couvre les trajets ainsi que les activités scolaires et extra-scolaires. L'attestation précise les risques pris en charge ainsi que les garanties.

Le coût de ces assurances est porté sur la facture annuelle.

La couverture "responsabilité civile" est assurée pour tous les élèves qui ne bénéficieraient pas d'une garantie Responsabilité Civile dans le cadre d'un contrat personnel ou familial.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes trimestriels ou semestriels (pour les classes de baccalauréats professionnels) sont envoyés sur le site internet « SCOLINFO ». Les parents peuvent également consulter les notes ainsi que les retards et absences sur ce site . Un cahier de texte numérique est également disponible. Le code d'accès internet sera adressé aux parents courant septembre.

HOSPITALISATION - TRAITEMENT MEDICAL

Un accident survenant durant le temps scolaire ou durant le temps d'internat peut exiger une hospitalisation urgente de l'élève. L'accidenté ou le malade **urgent** est en général conduit à la Polyclinique Courlancy ou à l'Hôpital de REIMS. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le temps scolaire, l'ordonnance ou sa copie doit être fournie au service de la Vie Scolaire.

Pour les nouveaux élèves, les fiches médicales ci-jointes sont à remplir avec précision.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa Présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'**Assemblée Générale** se déroulera le vendredi 6 octobre 2017 dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

Vacances scolaires (sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale)

Toussaint :

Du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 6 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 22 décembre après les cours au lundi 8 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 23 février après les cours au lundi 12 mars au matin.



Printemps :

Du mardi 24 avril après les cours au lundi 14 mai au matin. (vacances décalées par rapport au calendrier officiel).

Vendredi 11 mai :

Pas de cours

Eté :

Le vendredi 6 juillet après les cours.

[Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée](#)

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end. Les élèves internes rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9h00. Le règlement d'internat est communiqué et commenté aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise **avec interrupteur**. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

Coordonnées de l'internat :

☎ 07 86 86 07 52

de 18 h 00 à 18 h 45 et de 20 h 00 à 22 h 00



internat@sjbs.fr

Les internes peuvent recevoir du courrier. Dans ce cas, l'enveloppe doit être libellée suivant le modèle ci-après :

M. Classe :
LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
INTERNAT
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tarifs annuels de la scolarité :

Catégories	Impôt sur le revenu net 2014	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	556 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	685 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	906 €
D	Supérieur à 7 000 €	1 145 €

Demi-pension, tarif annuel forfaitaire : 1209,00 €

Internat, tarif annuel :

Pension box : 3 370 € Pension chambre : 4 185 €

Les élèves peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil au prix de **7,30 €**.

La contribution familiale, la demi-pension, l'internat sont calculés pour l'année. **Les tarifs annuels tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.**

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ **150 €** annuels pour l'assurance accident de travail, la tenue de sport, les cotisations (A.P.E.L., Association Sportive, Enseignement Privé), les fournitures diverses (photocopies, papeterie).
- l'outillage personnel remis à l'élève.

MODE DE RÈGLEMENT

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre**. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 5 octobre.

Dernier prélèvement : le 5 mai.

soit au total 8 prélèvements mensuels.

BOURSES

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers. Les parents des nouveaux élèves « **Boursiers** » nationaux doivent solliciter le transfert du dossier auprès de l'établissement fréquenté pendant l'année scolaire 2016/2017.

Pour rappel,

- Pour les bourses municipales de Reims, les familles s'adressent directement à la mairie.
- Courant octobre information bourses nationales aux familles des élèves en classe de :
3^{ème} prépa professionnelle, élèves déscolarisés en 2016/2017, élèves redoublants ayant échoué au baccalauréat, élève venant d'un lycée agricole, élèves en réorientation.

Des dossiers d'aide au titre du fonds social du collégien ou de restauration existent. Des circulaires d'informations sont remises aux élèves en début d'année scolaire.

ABONNEMENTS DE TRANSPORT

Les familles habitant Reims et les communes desservies par le réseau CITURA s'adressent directement au bureau CITURA, 6 rue Chanzy à Reims (tél : 0 800 00 30 38).

Les familles habitant dans les autres communes du département de la Marne s'adressent au secrétariat d'accueil du lycée qui délivrera le document pour les transports en autocar, en train et éventuellement le transport CITURA dans Reims.

Pour les familles domiciliées dans l'Aisne le document vous a été envoyé par courrier dès la confirmation de l'inscription de votre enfant (c'est le Conseil Départemental de l'Aisne qui gère les abonnements).

Pour les élèves domiciliés dans les **Ardennes** et scolarisés dans la Marne, le Conseil Départemental des Ardennes n'octroie plus de subvention de transport.

Carte Lycéo

Le Conseil Régional du Grand Est participe à l'achat et/ou à la location de manuels scolaires pour les élèves de l'établissement.

Chaque nouvel élève inscrit dans un lycée de la Région Grand Est reçoit, (après s'être inscrit sur le site www.cr-champagne-ardenne.fr) à son domicile la carte Lycéo. Les cartes sont recreditées automatiquement chaque fin d'année par le lycée.

Cette carte est **à conserver toute la durée de la scolarité.**

Plus d'infos au 0800 400 454

Vous présenterez cette carte pour régler l'Association ARBS le jour de la distribution des livres (**le 31 août au lycée et permanence le 8 septembre si vous ne pouvez être présents le 31 août**) si vous les louez (ou au libraire si vous les achetez). **Si le jour de la distribution des livres vous n'avez pas reçu votre carte**, l'ARBS vous demandera un chèque de caution (chèque qui vous sera retourné par l'ARBS dès que vous aurez reçu et transmis dans leurs services votre carte Lycéo).

Le lycée n'est pas autorisé à récupérer les livres ni à avancer les frais de location ou de caution.

Demandez votre carte LYCÉO en ligne !

Dès le 27 juin 2017 :

remplissez votre demande de carte Lycéo
directement sur le site :

www.lyceo.fr

**Plus tôt vous effectuerez votre demande, plus vite
vous recevrez votre carte Lycéo chez vous !**

Pour faciliter votre rentrée, vous pourrez ainsi l'utiliser dès le 1^{er} août 2017.
Alors faites vite !



Plus d'infos sur Lycéo :

contactez le **0 800 400 454** Service client
gratuit



RECAPITULATIF

Vous trouverez sous ce pli :

- le projet éducatif (**uniquement pour les nouveaux élèves**)
- Le planning des stages (pour les classes concernées).
- un mandat de prélèvement SEPA (**uniquement pour les nouveaux élèves**).
- deux fiches médicales cartonnées (l'une destinée au secrétariat, l'autre pour les ateliers **uniquement pour les nouveaux élèves**).
- un contrat de scolarisation à remplir et signer (**uniquement pour les nouveaux élèves**).
- une plaquette Assurances FEC.
- une liste de livres.
- Une information sur le prêt des livres par l'A.R.B.S.
- une information sur RJR 106.1 MHz avec bulletin d'adhésion.
- Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.)
- une enveloppe libellée à l'adresse du lycée.

Pièces à nous retourner :

Pour tous les élèves

- votre adhésion à R.J.R. si vous le désirez.
- le bulletin d'adhésion à l'A.P.E.L.
- **si cela n'a pas déjà été fourni : votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015**

Pour les nouveaux élèves en plus des documents demandés

- le bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre 2016-17 (pour les parents qui ne l'ont pas fait à ce jour).
- la fiche d'orientation (pour les parents qui ne l'ont pas fait à ce jour).
- deux fiches médicales (avec photos)
- Le mandat de prélèvement SEPA (accompagné de votre RIB)
- Le contrat de scolarisation rempli et signé.

**Tous ces documents sont à nous adresser dans les meilleurs délais
à l'aide de l'enveloppe jointe.**



Journées Portes ouvertes pour 2017-2018 :

**Samedi 28 janvier 2018 (après-midi)
pour l'enseignement supérieur**

Samedi 24 mars 2018 pour tout l'établissement

**Mercredi 23 mai 2018 (après-midi)
pour le lycée professionnel**

**LA PRESENCE DES ELEVES EST OBLIGATOIRE
MERCI DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS**

Et enfin, quelques numéros de téléphone utiles à enregistrer sur vos téléphones portables :

- **Accueil rue de Contrai 03.26.77.17.00
(accueil.sjbs@sjbs.fr)**
- **Accueil rue Gerbert (ateliers) 03.26.85.89.70
(accueil.centrotechnique@sjbs.fr)**
- **Vie scolaire (absences, retards) : 03.26.77.17.06
(viescolaire@sjbs.fr)**
- **Service comptabilité : 03.26.77.16.94**
- **Internat : 07.86.86.07.52 (internat@sjbs.fr)**